

23.05.2019 – 08:01 Uhr

Société Suisse des Entrepreneurs: La conformité dans la construction: les délégués de la SSE approuvent les règles de comportement

Olten (ots) -

Lors de leur assemblée du 22 mai à Olten, les délégués de la Société Suisse des Entrepreneurs SSE ont approuvé les règles de conformité au droit de la concurrence pour les manifestations et réunions de la SSE. Le code de comportement constitue une étape-clé du projet «La conformité dans la construction» qui a été lancé lors de l'AD de l'an dernier à Olten.

La SSE condamne fermement tout accord illégal sur les prix, les quantités et le partage du marché. L'année dernière, les délégués ont lancé le projet «La conformité dans la construction» qui a été concrétisé ces derniers mois en collaboration avec constructionsuisse, l'organisation nationale de la construction.

Code de comportement approuvé par les délégués

Le code de comportement approuvé ce mercredi par les délégués représente un grand pas vers une concurrence libre et loyale. Les discussions sur les prix, mais aussi sur le partage du marché, les stratégies d'affaires ou les accords sur le boycottage dans le cadre de manifestations et réunions sont jugées inadmissibles. «Il faut préciser très clairement ce qui est autorisé et ce qui ne l'est plus. Nous continuons sur cette voie», dit Gian-Luca Lardi, le président central de la SSE.

Mesures à trois niveaux

En tant qu'association professionnelle sur le plan national, la Société Suisse des Entrepreneurs entend montrer l'exemple. Le code de comportement, approuvé ce mercredi par les délégués de la SSE, définit le bon comportement dans le domaine de compétence de l'association lors de manifestations et réunions et règle les compétences et les sanctions. À l'échelle du secteur de la construction tout entier, constructionsuisse met à disposition des informations, des aides-mémoire et des outils qui visent à soutenir les entrepreneurs dans leur conformité au droit de la concurrence. L'application des mesures au niveau des entreprises revient finalement à chaque entreprise. Avec cette décision, l'assemblée des délégués de la Société Suisse des Entrepreneurs réaffirme son engagement pour une concurrence libre et loyale.

Pour plus de renseignements:

www.entrepreneur.ch/compliance

Contact:

Gian-Luca Lardi,
Président central de la SSE
Tél.: +41/79/226'19'64
E-Mail: gllardi@baumeister.ch

Benedikt Koch, Directeur de la SSE
Tél.: +41/79/622'09'40
E-Mail: bkoch@baumeister.ch

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100051907/100828425> abgerufen werden.